



Nouvelles du C.A.

Volume 13, n° 2 (N° 384, 25 novembre 2015)

Dotation à la direction générale

Lors de l'assemblée du 25 novembre 2015, tel que prévu à la procédure et à l'échéancier, le comité de sélection a soumis au conseil d'administration une recommandation pour la nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale.

Le conseil d'administration du Collège a procédé à la nomination de madame Mylène Boisclair à titre de directrice générale du cégep du Vieux Montréal. Sa candidature a été le choix unanime à la fois du comité de sélection, de la commission des études et du conseil d'administration.

Au terme d'un rigoureux processus de sélection, madame Boisclair a su démontrer des compétences de haut niveau en matière de gestion et une adhésion manifeste aux valeurs et à la culture de l'établissement. Directrice des communications et des affaires corporatives depuis 2004, elle a développé une vision globale du Collège et des enjeux auxquels il fait face, tout en maintenant une excellente compréhension des préoccupations des différents acteurs de la communauté.

Madame Boisclair prend ainsi la relève de madame Murielle Lanciault qui prendra sa retraite à la fin du mois de décembre. Madame Boisclair entrera en fonction le 2 janvier 2016 pour un mandat de cinq ans.

Ressources financières

a) Rapport financier annuel 2014-2015

La directrice des finances et des entreprises autofinancées, madame Nancy Duncan, a présenté le rapport financier annuel 2014-2015 aux membres du conseil d'administration. Lors de l'élaboration du budget 2014-2015, ayant dû composer avec une compression de 586 300 \$, une baisse du nombre d'étudiants et la volonté de maintenir une formation de qualité, le conseil d'administration avait approuvé une prévision budgétaire déficitaire de 220 825 \$.

À la fin novembre 2014, le gouvernement a imposé au réseau collégial une compression supplémentaire de 19,1 millions de dollars, soit 453 200 \$ pour le Cégep. Un travail rigoureux de révision budgétaire a alors été réalisé et un déficit anticipé de 995 765 \$ a été établi.

Dans le but de réduire ce déficit anticipé, en plus de demander une rigueur additionnelle à tous les gestionnaires, un comité des effectifs a été constitué (directrice générale, directrice des ressources humaines et directrice des finances et des entreprises autofinancées) et toutes les demandes de remplacement ont été analysées avant d'être approuvées ou refusées.

Malgré tous les efforts, le cégep du Vieux Montréal présente un déficit de 966 535 \$ au 30 juin 2015 et il termine l'année avec un solde de fonds non affecté de 1 222 282 \$.

b) Résultats d'audit

Les travaux d'audit des états financiers du fonds de fonctionnement et du fonds des immobilisations se sont échelonnés du 6 octobre au 13 novembre 2015.

À la suite de ces travaux, l'auditeur produit un rapport dans lequel il fait état de la responsabilité de la direction et de l'auditeur. Dans le cadre du mandat d'audit, en plus de produire un rapport sur les résultats d'audit du fonds de fonctionnement et d'investissement, l'auditeur doit produire un rapport sur les résultats de l'application de procédures d'audit pour le formulaire « Énercégep 2014-2015 ».

Selon les nouvelles exigences en matière de reddition de compte, le Collège doit produire un état des résultats audité pour le CRISPESH (CCTT). La firme Raymond Chabot Grant Thornton a donc produit un rapport de l'auditeur indépendant distinct pour le CRISPESH.

Le Service de l'encadrement scolaire est également sollicité dans le cadre du mandat sur l'application de procédures spécifiques portant sur les données de l'effectif scolaire. Un rapport sur les procédures d'audit est produit.

La Direction des technologies de l'information fait aussi l'objet d'un audit « informatique ».

Une présentation de ces différents rapports et des résultats d'audit a été faite par l'associé et la directrice responsable de notre dossier chez Raymond Chabot Grant Thornton lors du conseil d'administration.

Les membres du conseil ont adopté, pour l'exercice financier 2014-2015, les documents suivants :

- Le rapport financier annuel;
- Les notes aux états financiers;
- Les résultats de l'application de procédures d'audit spécifiées à l'égard des données compilées au fichier « Enercégep 2014-2015 »;
- Les résultats sur les procédures d'audit spécifiées à l'égard de l'effectif scolaire;
- Le rapport de l'auditeur indépendant pour l'état des résultats du CRISPESH.

Nomination du vérificateur externe pour l'exercice 2014-2015

Le conseil d'administration a nommé la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendant du cégep du Vieux Montréal pour l'exercice financier 2014-2015 (5^e et dernière année du mandat).

Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap: rapport annuel 2014-2015

Le Centre de recherche pour l'inclusion scolaire et professionnelle des étudiants en situation de handicap (CRISPESH) affilié au cégep du Vieux Montréal et au collège Dawson a produit son rapport annuel pour l'année 2014-2015.

Le rapport fait état du sommaire des réalisations en matière de recherche appliquée, de service-conseil, de transfert et de formation. En plus, il rend compte des principaux faits saillants de l'année, tels le symposium, le projet interordres sur la conception universelle de l'apprentissage et le Salon Innovatives à Paris, pour n'en nommer que quelques-uns. Par ailleurs, le rapport présente les retombées sur la

formation collégiale, les résultats financiers et les résultats majoritairement atteints conformément aux objectifs stipulés dans le projet de travail 2014-2015.

Le rapport annuel du CRISPESH a été présenté aux membres du conseil et a été adopté à l'unanimité. Il sera transmis au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Modification au Règlement sur la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme

Une nouvelle directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics est entrée en vigueur le 1er août 2015. Cette directive précise notamment les responsabilités du dirigeant d'organisme en matière de nomination des membres d'un comité de sélection lors d'un appel d'offres.

Il a donc été proposé au conseil d'administration de modifier le Règlement relatif à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme afin de faciliter l'exercice des pouvoirs et responsabilités que la Loi sur les contrats des organismes publics et son cadre réglementaire attribuent au conseil d'administration.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Salle multifonctionnelle

a) Formation d'un comité de sélection

Dans le cadre des travaux reliés au projet de construction de la salle multifonctionnelle, un comité de sélection a été formé lors de l'appel d'offres pour le choix d'un conseiller professionnel pour la réalisation du concours d'architecture.

Lors de cette séance du conseil, il a été proposé d'entériner la formation d'un comité de sélection composé de :

- Madame Mélanie Jo Lacerte, directrice des ressources matérielles du CVM
- Monsieur Louis Allard, direction de l'administration, Maison Théâtre
- Madame Marie Bergeron, architecte, firme externe CIM
- Madame Lucie Martel, agente d'administration au Département des ressources matérielles du CVM

Cette proposition a été adoptée par le conseil d'administration.

b) Prolongation de l'emphytéose et entente d'occupation

Afin de répondre aux conditions énoncées par le ministère de la Culture et des Communications afin de recevoir l'aide financière de 8 millions de dollars pour couvrir une partie des frais liés à la construction d'une salle multifonctionnelle, le Collège doit procéder à :

- la signature d'une prolongation de l'emphytéose de la salle du cégep du Vieux Montréal occupée actuellement par la Maison Théâtre, et ce, jusqu'en 2037, avec une option de renouvellement de 10 ans;

- la signature d'une entente d'occupation avec la Maison Théâtre de la salle à construire, et ce, pour une période de 10 ans avec une option de renouvellement pour un terme supplémentaire de 10 ans.

Durant cette assemblée, les membres ont donné les autorisations nécessaires pour la signature de l'emphytéose, du bail, de l'entente administrative et des annexes d'aide financière.

Nomination à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration

Selon les dispositions de l'article 4.4 du *Règlement numéro 1 de régie interne* du cégep du Vieux Montréal, le conseil procède à des nominations à la présidence et à la vice-présidence lors de l'assemblée annuelle.

La personne élue à la présidence du conseil en conduit les assemblées et assume les responsabilités qui lui sont dévolues en vertu des règlements et politiques du Collège.

La personne élue à la vice-présidence occupe la présidence lorsque la charge est vacante ou que son titulaire est incapable d'agir par suite d'une absence ou d'une maladie.

Le conseil a nommé madame Sophie Montreuil à la présidence et madame Lucie Lanteigne à la vice-présidence.

Nomination des membres du comité exécutif

Selon les dispositions de l'article 5.4 du *Règlement numéro 1 de régie interne* du cégep du Vieux Montréal, le conseil nomme les membres de son comité exécutif lors de l'assemblée annuelle.

Selon les dispositions de l'article 12, section III, du *Règlement numéro 1 de régie interne* du cégep du Vieux Montréal, le comité exécutif se compose de six personnes. Il comprend deux membres d'office, la directrice générale, à titre de présidente, la directrice des études ainsi que quatre membres élus par le conseil.

La durée du mandat des membres élus au comité exécutif est d'un an et se termine lors de l'élection suivante. Un mandat est renouvelable.

Le comité exécutif est responsable de l'administration courante du Collège. Également, il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par les règlements du Collège. Le comité exécutif rend compte au conseil par l'entremise de la directrice générale.

Le conseil d'administration a nommé :

- Mme Murielle Lanciault, directrice générale (membre d'office)
- Mme Nathalie Giguère, directrice des études (membre d'office)
- M. Sylvain Chamberland
- Mme Sophie Montreuil
- Mme Lucie Lanteigne
- M. Marc Vachon

Nominations au Comité d'éthique de la recherche

La politique institutionnelle sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains, adoptée par le conseil d'administration le 27 février 2013, prévoit la formation d'un comité d'éthique de la recherche. L'article 7.2 relatif à la composition du comité stipule que les membres sont nommés par le conseil d'administration.

Ainsi, au moins quatre personnes respectant les exigences suivantes sont nommées :

- Deux personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité d'éthique;
- Une personne versée en éthique;
- Une personne provenant de la collectivité servie par le Cégep, mais n'y étant pas affiliée.

Les membres du conseil d'administration ont nommé :

- M. Guillaume Ouellet, doctorant en sociologie à l'Université de Montréal, en remplacement de M. Philippe Ricard qui a remis sa démission le 16 octobre 2015;
- Mme Suzanne Pitre, enseignante au département de Design d'intérieur, en remplacement de M. Justin Ngoya qui a terminé son mandat en avril 2015.

Les autres membres du comité d'éthique de la recherche sont :

- Mme Emmanuelle Marceau
 - o Présidente (personne versée en éthique)
- M. Antoine Pennou
 - o Personne provenant de la collectivité desservie par le Cégep, mais n'y étant pas affiliée
- Mme Nathalie Cormier
 - o Personne connaissant les méthodes ou les disciplines relevant du comité d'éthique

Prochaine réunion

La prochaine rencontre se tiendra le mercredi 24 février 2016.

*Le bulletin **Des nouvelles du CA** est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives*